

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

FACTURE N° 4050240

N/REF : 7/01/2024 18H04 C:025979 I:31992
V/REF : 918504
V/Appel du Dimanche 07/01/2024 a 18H04

**SOCIETE HABITATION DES ALPES
CHARTREUSE
74 COURS BECQUART CASTELBON
CS 90229
38506 VOIRON CEDEX**

V/REF.IMM. 0126
IMMEUBLE : MAISON PICHAT -0126
15, AVENUE DE LA GARE
.
38380 ST LAURENT DU PONT

Fontaine, le 30 Mai 2024

Référence Marché: Contrat Multi-Technique Urgenc

LOCALISATION : ALLEE N 15 - LOGEMENT DE MR PELLEGRINELLI AU 2EME ETAGE ET LOGEMENT DE
MR AGRESPI AU 1ER ETAGE - TEL,04 76913929/0646415279

MOTIF : INTERVENIR POUR UNE FUITE DANS LE LOGEMENT A LA DEMANDE DE MR FILET
CADRE D'ASTREINTE ET FAIRE UN CONTROLE ELECTRIQUE DU LOGEMENT DU
1ER ETAGE

Donneur d'ordre : LE .CADRE D'ASTREINTE

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

LE 07/01/2024 A 19H15 :
L'OCCUPANT DU 1ER ETAGE INFORME DE LA VENUE DES POMPIERS QUI ONT
CONSTATE UNE FUITE SUR LE TOIT ET ONT COUPE LE DISJONCTEUR DU LOGEMENT
CAR DE L'EAU A COULE LE LONG DES CABLES.
DISJONCTEUR LAISSE BAISSER PAR PRECAUTION.
CONTROLE DU LOGEMENT DU 2E ETAGE.
CONSTAT D'UNE FUITE SUR LE FLEXIBLE DU MITIGEUR EVIER.
BOUCHONNAGE.
CONTROLE ETANCHEITE.

OBSERVATIONS : TM AB Email envoyé le 25/03/24 a 15H48 Mme L.C. GAMACHO
TM AB EMAIL en CC le 20/03/24 a 10H31 muriel_dap@pluralis-habitat
TM AB Email envoyé le 20/03/24 a 10H31 Mme L.C. GAMACHO
AH AB Email envoyé le 12/02/24 a 11H20 Mme M. DAP
AH AB Email envoyé le 08/01/24 a 09H14 Mme L.C. GAMACHO
AH LCOMPTER Email envoyé le 08/01/24 a 09H14 Mme L.C. GAMACHO
TRAVAUX MINIMUM DE 1ERE URGENCE - MESURES CONSERVATOIRES.

PREVOIR LE REMPLACEMENT DU MITIGEUR DU 2E ETAGE AINSI QUE LE GROUPE DE SECURITE DU CUMULUS QUI GOUTTE EN PERMANENCE.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT
1,00	Forfait Interv.	Plomberie < 2H00	1	341,28
				341,28
		TOTAL H.T.		341,28
		T.V.A. a 10,00%		34,12
		TOTAL T.T.C.En EURO		375,40

Valeur en votre règlement au 30 Juin 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN